



Paris, le 4 avril 2011

Direction des ressources humaines
SFIP

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION NATIONALE DE FORMATION PERMANENTE REUNIE LE 28 mars 2011

La séance était présidée par Emmanuel RIDENT, Adjoint à la Directrice des Ressources Humaines.

Etaients présents :

Membres représentants de l'administration :

- Emmanuel RIDENT	Adjoint à la DRH
- Christiane ENAME	Responsable du SFIP
- Marie-Pierre FONTAINE-AUPART	Chargée de mission formation, INC
- Jean-Marc BLONDY	Chargé de mission formation, INSIS
- Laurent GRANDSIRE	Chargé de mission formation, IN2P3
- Catherine CLERC	Chargée de mission formation (à partir de mai 2011), IN2P3
- Elise JANVRESSE	Chargée de mission formation, INSMI
- Michèle DASSA	Chargée de mission formation, INSHS
- Jean-Pierre ROZELOT	Chargé de mission formation, INSU
- Frédéric SOR	Chargé de mission formation, INSB

Membres représentants du personnel :

- SGEN-CFDT	Nadine MAURY
- SNTRS-CGT	Jocelyne LEGER
- SNTRS-CGT	Sophie TOUSSAINT-LEROY
- SUD-RECHERCHE EPST	Janique GUIRAMAND
- SNCS-FSU	Bernard FONTAINE
- SNPREES-FO	Marie-Claude ZIKRA
- SNIRS-CGC	Geneviève JUNG
- SNPTES-UNSA	Thomas JEAN-JOSEPH
- SNPTES-UNSA	Matthieu GUIBERT

Experts invités :

- Céline DE BARROS	Chargée d'étude, SFIP
- Gérard GRANCHER	Chargé de mission, SFIP
- Patricia GOUACHE	Chargée d'étude, SFIP
- Carine THIBAUDIER	Chargée d'étude, SFIP
- Maryvonne NICA	Gestionnaire, SFIP
- Rachida EL HASSANI	Secrétaire gestionnaire, SFIP

Membres invités exceptionnels:

-Violaine LOUVET Groupe de travail « Métiers de l'informatique »
-Françoise BERTHOUD Groupe de travail « Métiers de l'informatique »
-Francine BIZOT MRCT

Excusés, absents:

Membres représentants de l'administration :

- Christine D'ARGOUGES Directrice des Ressources Humaines
- Gilles TRAIMOND Délégué Régional, DR05
- Jean-Pierre COCQUEREZ Chargé de mission formation, INS2I
- Victoria DE CASTEJA Chargée de mission formation, INEE
- Patrizio LEBOEUF Chargé de mission formation, INP

Membres représentants du personnel:

- SGEN-CFDT Pascale BERNARD
- SNCS-FSU Rémi BRAGEU
- SNIRS-CGC Viviane MEYER
- SNPREEES-FO Pierre BRUNET
- SNTRS-CGT Marc DEMERY-LEBRUN
- SUD-RECHERCHE EPST Laurence MANSUY
- SUP RECHERCHE-UNSA Mathieu GUIBERT

Membres invités permanents :

- Ghislaine BEC Chargée de Mission Relations Sociales
- Florence BOUYER Responsable de l'OMES

Secrétaire de séance : Rachida EL HASSANI, Secrétaire gestionnaire du SFIP
Secrétaire Adjoint de séance : Sophie TOUSSAINT-LEROY SNTRS-CGT

QUESTIONS DIVERSES

J. GUIRAMAND souhaite connaître la future constitution de la CNFP dans le cadre de la réforme de la fonction publique.

E. RIDENT répondra à cette question lors de la prochaine CNFP après la parution du texte d'application de loi du 6 avril 2011.

T JEAN-JOSEPH demande si, suite aux rumeurs de fermeture du service de l'action sociale, le SFIP risque de disparaître également.

E. RIDENT répond qu'il n'y a aucun projet de ce type à la DRH.

J. GUIRAMAND souligne que le SFIP est tout de même auditionné dans le cadre de la RGPP.

E. RIDENT répond que comme d'autres EPST auparavant, le CNRS est auditionné pour la RGPP et que toutes les fonctions supports (finances, ressources humaines, . . .) sont auditées.

E. RIDENT explique qu'il n'y a aucune préconisation pour le moment, juste un débat entre le CNRS et les auditeurs de la RGPP.

B. FONTAINE demande s'il est possible d'établir un calendrier sur cet audit.

E. RIDENT explique qu'au mois de mai 2011 les recommandations seront connues. Au mois de juin 2011 un rapport provisoire sera établi. Le rapport définitif et les préconisations de la CNPP seront connus au mois de septembre 2011.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CNFP DU 4 OCTOBRE 2010

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

I. PRE-BILAN ACTIONS DE FORMATION 2010

1. Contexte

C. ENAME souligne que l'accompagnement des nouveaux recrutés dans les équipes formation des services RH en délégation est poursuivi pour la prise en main du module formation de Sirhus. A ce jour il n'y a toujours pas de compteurs DIF mais seulement la mise en service de Dif@cil (outil Excel) qui permet le calcul des droits en heures en fonction de la situation d'activité de l'agent.

C. ENAME ajoute que les données sur la formation sont en cours d'analyse pour produire le bilan national définitif 2011 à réception des bilans régionaux prévus fin mars début avril 2011.

2. Les populations formées

C. ENAME précise que le nombre de personnes CNRS formées est en légère baisse par rapport à 2010, suite notamment au report sur 2011 et à l'annulation de certaines ANGD.

B. FONTAINE remarque qu'il manque le nombre de personnes susceptibles d'être formées dans l'ensemble.

G. JUNG demande pourquoi les agents qui ne se forment pas ne sont pas recensés.

C. ENAME répond que l'étude des populations formées, à travers le module formation de Sirhus, n'a été lancée qu'en 2009 et qu'il faut attendre la fin de l'année 2011 ou le début de l'année 2012 pour identifier les agents n'ayant pas eu accès à la formation depuis les trois dernières années (c'est-à-dire depuis 2009).

Commentant l'évolution du ratio de personnes IT / Chercheurs formés statutaires 2008-2010, B. FONTAINE fait remarquer le déficit sur les chiffres des chercheurs formés.

J. LEGER remarque que la baisse du nombre d'agents formés est peut-être liée au système actuel qui consiste à partir de l'expression des besoins. Il n'y a pas suffisamment de communication sur les actions de formation et beaucoup de collègues, et notamment les chercheurs qui ne pensent qu'aux formations en bureautique ou en langue et dont les besoins sont bien difficiles à faire émerger..

C. ENAME répond qu'à l'instar de la plaquette institutionnelle sur la formation réalisée en 2010, une plaquette formation est justement en phase de finalisation à destination des agents et sera disponible sur le web pour permettre l'amélioration de la visibilité pour l'accès à la formation pour tous les agents.

F. BIZOT demande s'il existe un projet d'afficher les Actions Nationales de Formation (ANF) sur le web.

C ENAME informe qu'il y a effectivement eu un projet de mettre en ligne les ANF comme cela est fait pour les Ecoles thématiques (ET), mais il n'a pas encore pu se réaliser. En remplacement, le SFIP a mis en affichage sur l'intranet DRH l'ensemble des actions nationales de formation 2011. Par ailleurs, le CNRS a pour projet de créer un site spécifique pour l'ensemble de ses agents au sein duquel figureront des informations sur la formation

J. LEGER demande s'il y a une explication sur l'écart aussi important entre le taux d'accès à la formation des femmes IR et celui des hommes.

C. ENAME répond que c'est un constat et qu'elle n'a pas plus d'élément de réponse à donner

C. ENAME signale que les agents formés au sein des instituts et fonctions support représentent environ 30 % de la population formée, le reste étant les agents dans les unités de recherche.

S. TOUSSAINT-LEROY s'interroge sur la baisse du nombre d'Actions Nationales et Régionales.

C ENAME répond que l'écart n'est pas si important par rapport à 2009 et que la baisse des actions nationales in fine s'explique par le fait que certaines ne se sont pas tenues du fait d'annulations ou de reports de la part des commanditaires fonctionnels nationaux.

F. BIZOT rappelle que sur les 132 actions nationales qui ont eu lieu en 2010, 32 ont été proposées par la MRCT.

B. FONTAINE se pose la question concernant la contribution financière des personnels non CNRS pour leurs participations aux Ecoles Thématiques.

Pour les Ecoles Thématiques, C. ENAME affirme que toute personne non CNRS paye son inscription et que les frais d'inscription pour les agents CNRS sont pris en charge sur la part du budget formation attribué aux ET.

C. ENAME commente la baisse importante depuis 2008 des heures stagiaires.

J. LEGER se demande s'il est possible de réaliser un tableau précisant le nombre d'heures par action de formation pour aider à percevoir la qualité des formations car elle craint que les formations de développement personnel se mettent en place au détriment de " vraies formations".

C. ENAME répond que ces éléments sont très difficiles à obtenir compte tenu du nombre important de formations mises en œuvre par les 19 délégations régionales, l'IN2P3, l'IMC et le SFIP. De plus la qualité des formations s'apprécie à l'aide de questionnaires d'évaluation (à chaud / à froid).

J. LEGER souligne que souvent le classement par l'unité des formations demandées se fait par rapport à ces priorités et pas forcément par rapport aux besoins des agents.

J. LEGER n'est pas du tout étonnée du faible pourcentage de personnes ayant mobilisé leur DIF dans la mesure où ce nouveau droit appliqué à toute la fonction publique était presque en retrait par rapport à l'existant CNRS.

C. ENAME rappelle les motifs du législateur pour la mise en place du DIF. Les agents bénéficient déjà d'un large accès à la formation, cela ne les encourage pas forcément à mobiliser leur DIF.

II. LE BUDGET DE LA FORMATION

2.1. Le budget 2011

Le budget primitif 2011 (10 600 000 €) est équivalent à celui de 2009 (10 800 000 €) mais en légère baisse par rapport à celui de 2010 (11 400 000 €).

C. ENAME explique qu'il y a eu un choix de la DRH de soutenir le budget des actions régionales Elle rappelle que ce budget n'inclut pas les indemnités d'enseignement qui émargent sur la masse salariale.

J. GUIRAMAND demande s'il y a une volonté du CNRS de faire supporter à l'ANR l'accompagnement social et la formation des nombreux CDD qu'elle génère.

E. RIDENT répond que le CNRS porte cette demande, mais que pour l'instant le préceptif va surtout à l'action sociale et peu à la formation.

B. FONTAINE explique qu'il est bien difficile d'anticiper les futures professions des CDD en faisant référence à la volonté d'accompagner les CDD pour une meilleure adaptation à l'emploi qu'ils occupent en vue d'une meilleure réinsertion professionnelle après leur passage au CNRS.

J. LEGER conteste la mise en place de ces formations de développement personnel pour les CDD en fin de contrat. Elle se demande si c'est bien le rôle du CNRS d'accompagner les chômeurs au moment même où le Pôle Emploi, dont c'est la mission essentielle, voit ses crédits diminuer fortement. Les crédits formation doivent leur servir à acquérir des connaissances supplémentaires exploitables dans leur CV.

C. ENAME répond que la majorité des actions de formation pour les agents qui arrivent en fin de CDD ont pour objectif de leur permettre d'acquérir les outils leur permettant de valoriser leurs expériences acquises au CNRS.

2.2. Les actions de formation

C. ENAME indique que le nombre d'écoles thématiques pour 2011 est en légère augmentation par rapport à 2010. Le nombre d'actions nationales prévues en 2011 est de 139 contre 152 en 2010. Pour les actions régionales 2010 les analyses qualitatives sont en cours.

C. ENAME rappelle que le plan d'orientation 2010-2013 se compose de 3 grands objectifs :

- Accompagner les missions scientifiques,
- Soutenir l'intégration et le développement professionnels des agents,
- Optimiser la performance de la formation.

En 2010, pour la première fois, les délégations se sont appuyées sur ce plan pour développer leurs actions régionales.

III. LE DIALOGUE DE GESTION ET LA FORMATION

C. ENAME précise que la répartition du budget 2011 reste dans les mêmes proportions qu'en 2010 entre Ecoles Thématiques, Actions Nationales et Actions Régionales.

C. ENAME indique cependant que pour le suivi budgétaire des actions régionales, budget qui est notifié directement par la DSFIM et fongible avec celui de la DR, de nouvelles procédures vont permettre de suivre la réalisation de ce budget ventilé à travers 3 lignes du référentiel budgétaire :

- 5% pour le fonctionnement (ligne A)
- 10% pour l'équipement (ligne B)
- 85% pour les Missions (ligne C)

C. ENAME explique que ce mode de fonctionnement est mis en place afin de mieux identifier la répartition des dépenses d'une entité du CNRS (délégations régionales, unités de recherche, directions fonctionnelles,...)

J LEGER se demande sur quelle ligne budgétaire placer les licences informatiques acquises pour certaines formations.

C. ENAME répond qu'il faut s'appuyer sur la nomenclature qu'on associe au référentiel budgétaire pour pouvoir répartir les dépenses.

B. FONTAINE se dit inquiet et se demande comment on peut assurer la pérennité du budget avec la fongibilité des actions régionales.

C. ENAME répond que le SFIP continue à mutualiser une partie du budget. En effet, pour les actions nationales de formation et les écoles thématiques, le SFIP a mis en place un planning afin de vérifier mois par mois la tenue des actions nationales pendant l'année afin de procéder à une redistribution éventuelle du budget d'actions annulées vers les délégations régionales.

J. LEGER explique qu'il faut être vigilant avec l'utilisation du budget en région. Les CRFP doivent être en mesure de contrôler l'utilisation des crédits formation et se pose la question de savoir ce qui se passera si une délégation avait utilisé tout son budget formation en juin.

C. ENAME répond que dans ce cas-là, sur demande des DR à travers les points budgétaires trimestriels du SFIP, un complément peut être attribué en cas d'actions nationales ou ET annulées..

E. RIDENT précise que le délégué régional est responsable de son budget. En fin d'année il doit rendre compte de la manière dont il l'a dépensé.

MC. ZIKRA souhaite savoir si le dialogue de gestion sera du même type que celui de 2010.

C. ENAME explique qu'on constate une baisse du budget total de la formation, mais que d'une manière générale la répartition budgétaire est faite par rapport aux besoins de chaque délégation.

T. JEAN-JOSEPH souhaite savoir si dans le cas où une délégation appelle pour informer le SFIP qu'elle n'a plus d'argent il est possible de lui apporter une aide financière.

C. ENAME répond que cela ne peut dépendre que du budget restant disponible du fait de l'annulation d'une action nationale ou d'une ET.

G. JUNG demande s'il n'est pas plus sage pour une délégation, lorsqu'elle honore toutes ses actions avec cependant 2 ou 3 annulations, de garder cet argent sur une ligne budgétaire différente au cas où il y aurait un problème financier au niveau régional.

E. RIDENT explique que du fait de la fongibilité des différents postes budgétaires, une délégation est libre d'affecter le budget sur un autre poste de dépense de sa délégation.

F. BIZOT demande s'il y a un changement de planning pour les demandes de budgets pour les actions nationales 2012.

C. ENAME répond que oui, les demandes budgétaires doivent parvenir au service formation avant septembre 2011.

IV. FORMATION ET METIERS DE L'INFORMATIQUE

Violaine LOUVET et Françoise BERTHOUD présentent une analyse des formations pour les métiers de l'informatique proposées au cours des dernières années et souhaitent, par cette analyse, notamment favoriser les projets nationaux concernant les métiers de l'administration systèmes et réseaux et améliorer l'identification des formations et leur publicité au sein des communautés informatiques

J. LEGER fait remarquer que s'il n'y a pas suffisamment de formations dans ce domaine, cela risque de provoquer l'appauvrissement de la montée en compétences des informaticiens.

J. LEGER se demande s'il n'y a pas une confusion, dans l'intitulé des formations, entre les formations à certains outils informatiques, bureautique par exemple, et les formations destinées aux informaticiens.

B. FONTAINE demande quelle est la cible de ces projets nationaux, les développeurs ou les utilisateurs ?
V. LOUVET répond que c'est en priorité les administrateurs, les développeurs et ceux qui mettent en œuvre des méthodes statistiques. Elle ajoute qu'il est parfois difficile de lancer ces formations, elle donne l'exemple d'ENVOL : l'INRA était prêt à financer la formation en partie, mais le mode d'organisation des actions nationales ne l'a pas permis.

F. BIZOT explique, à titre d'exemple que la MRCT travaille avec l'INSERM qui finance un tiers d'une action nationale et en échange de ce financement un tiers du personnel INSERM participe à cette école sans frais de participation.

G. GRANCHER précise que l'INSMI, via le GDS Mathrice, soutient la formation de tous les informaticiens de ses laboratoires quel que soit leur organisme d'appartenance.

C. ENAME mentionne la difficulté de mettre en œuvre des écoles technologiques. En effet, ce nouveau type d'école que nous avons décidé de mettre en œuvre en 2010, à titre expérimental, ne sont pas « portées » par les instituts du CNRS, ni pris en charge par la MRCT. La difficulté ici est d'identifier le « bon » commanditaire national pour ces écoles technologiques qui sont des actions nationales avec un mode de fonctionnement identique à celui des écoles thématiques (droits d'inscriptions, partenaires financiers divers,...)

J. GUIRAMAND se pose la question de savoir pourquoi la DGDS ne prend pas en charge ce genre de formation.

G. GRANCHER répond que c'est une nouvelle direction, elle n'a pas encore exprimé de besoins nationaux de formation.

C. ENAME : la DGDS n'a pas non plus été sollicitée en ce sens, mais la proposition est à étudier.

B. FONTAINE souligne que la MRCT a déjà réalisé des ANGD de ce type.

V. LOUVET confirme mais cela lui semble rester très insuffisant.

La séance est levée à 17h00.

Prochaine réunion réunissant les membres de la CNFP : le 17 juin 2011 à Meudon.